

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-191 en date du 24 novembre 2021
Boues 2021 - Demande de financements**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt-quatre novembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la commune de Mérinchal, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 18/11/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 51	Votants : 55	POUR : 48
Pouvoirs : 4	Abstention : 7	CONTRE : 0
Absents excusés : 7	Exprimés : 48	

Présents : MM., VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, PICHOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à LE CORRE, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, JOULOT, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, D'HULSTER, ROULLAND,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise VENTENAT

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président

Les mesures de restriction en matière d'épandage des boues des stations d'épuration sont maintenues pour 2021.

L'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne octroyée en 2020 est maintenue pour 2021 dans les mêmes conditions.

Pour mémoire il s'agit d'un dispositif d'aides d'urgence comprenant deux volets :

-Aides aux investissements – 60 % : solutions de stockage, équipements de déshydratation, équipements de chaulage, aménagement de stations ou d'unités de compostage ;

-Aides aux dépenses d'exploitation (valable jusqu'au 31 août 2020) – 40 % : frais exceptionnels de transport des boues vers un site de traitement autorisé à épandre.

Il est proposé de faire une demande d'aide pour l'élimination des boues produites en 2021.

Cela concerne environ 15.3 tonnes de matières sèches d'ici à la date butoir.

<u>Dépenses</u>	
Boues de lits de séchage (12.3 TMS)	
Chargement	3 900,00 € TTC
Transport et retraitement	5 610,00 € TTC
Boues liquides (bâche souple – 3 TMS)	
Pompage, transport et retraitement	5 995,00 € TTC
TOTAL DÉPENSES	15 505,00 € TTC

Accusé de réception en préfecture
023-500090124-2021-191-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/13/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

<u>Recettes</u>	
Agence de l'eau Loire Bretagne (40 %*)	5 574,00 €
Autofinancement	9 931,00 €
TOTAL RECETTES	15 505,00 €

Montant TTC : il s'agit d'une dépense d'exploitation.

** hors frais habituels tel que les analyses*

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modalités de gestion des boues durant la période de crise et le plan de financement prévisionnel ;
- DE SOLLICITER une aide financière de l'Agence de l'Eau ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 8 décembre 2021
Pour copie conforme, le 8 décembre 2021

Le Président,
Alexandre VERDIER

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-191-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021